REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-302 DU 21 AOUT 2003
Portant nomination à titre Exceptionnel, Civil et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur IVAN Florine, Senior Consultant de Mia Scris International Group

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;

VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;

VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;

VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

VU la Lettre N° 053-C/CS-CCME/PR du 12 Août 2003, relative à la proposition de nomination de Monsieur IVAN Florine, sur instructions du Chef de l'Etat ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est nommé à titre exceptionnel, civil et étranger au grade de chevalier de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du Jeudi 14 Août 2003, Monsieur IVAN Florine, Senior Consultant de Mia Scris International Group, Président d'Honneur de l'Institut de Développement de l'Afrique de l'Ouest.

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 août 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,

Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HAAC 2 – CES 2 - HCJ 2 - MINISTERES 21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 –UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 1.